

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTREAL H2B 1S2

Sainte-Foy, le 23 mai 1997

M. Réjean Morel
Direction du financement et de l'équipement
Ministère de l'Éducation
Édifice Marie-Guyart
14^{ième} étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 5A5

Monsieur,

Préoccupé par les compressions budgétaires en éducation, j'ai suivi avec intérêt le débat de la Commission de l'éducation par les comptes rendus écrits qui sont faits sur le site Web du gouvernement du Québec. J'avais le souci de comprendre le rationnel du gouvernement et du ministère de l'Éducation dans cette opération de compressions. J'y ai appris, suite aux questions qui ont été adressées à la ministre de l'Éducation à la fin du mois d'avril dernier par M. François Ouimet, qu'une des analyses dont dispose le Ministère pour appuyer ses décisions en la matière s'intitule : «Analyse de financement de l'enseignement privé : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire»¹. J'ai récemment obtenu copie, par votre intermédiaire, de cette étude que vous avez déposée vous-même à la Commission de l'éducation.

Compte tenu de l'importance que revêt maintenant ce document et le fait que mes propres études de l'automne dernier² y aient été commentées, j'ai cru bon de commenter à mon tour ce document afin que tous les points de vue sur la question soient entendus et compris.

¹ Ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec. Anonyme. Non datée. 15 p.

² R. Marceau, J.-L. Migué, S. Couture et N. Dubois. *Le choix en éducation : levier de qualité et d'efficacité*. octobre 1996. 132 p. Il s'agit d'un cahier réunissant deux recherches distinctes : 1) R. Marceau et S. Couture. *Conséquences du choix de l'école au Québec : effectifs, financement, dépenses par élève et résultats scolaires au primaire et au secondaire*. avril 1996. 42 p. ; et 2) R. Marceau, J.-L. Migué et N. Dubois. *Le financement du choix de l'école : Situation canadienne et tendances en Amérique du Nord*. octobre 1996. 91 p.

CONFIDENTIAL

L'étude du Ministère comprend trois sections. La première section porte sur l'évolution des effectifs scolaires dans le secteur privé au Québec, au Canada et aux États-Unis. La deuxième partie porte sur le financement du secteur privé. La dernière partie porte sur la situation financière du réseau privé. Je commenterai les deux premières parties.

1- L'effectif scolaire

En ce qui concerne les données de base sur le Québec figurant dans la première partie de l'étude (évolution de l'effectif scolaire, évolution du taux de fréquentation du réseau privé subventionné), le Ministère dispose de la meilleure source d'information pour diffuser les chiffres les plus justes sur la situation de l'éducation au Québec et il n'y a certes pas lieu de discuter de la valeur de ces données.

L'étude du Ministère utilise des données de source secondaire pour discuter de la situation canadienne et l'information est très agrégée. On y dit simplement que la fréquentation du réseau privé québécois est la plus élevée avec 9,05 % des élèves alors que la moyenne canadienne est de 5,19 %, en hausse dans toutes les provinces cependant, sauf en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Enfin les données américaines nous apprennent que tous les États mentionnés, sauf le Texas, affichent des taux de fréquentation de l'école privée plus élevés que ceux du Québec.

Rien jusque là donc qui argumenterait en faveur de compressions plus fortes au secteur privé ; la tendance est plutôt au développement du secteur privé en éducation.

2- Le financement du réseau privé

La seconde partie du document traite du financement du réseau privé. Le premier tableau (évolution des paramètres de financement) fait état pour l'année 1994-1995 d'un ratio de 55,4 % des subventions publiques sur les dépenses du réseau privé, en baisse de 4,32 % par rapport à l'année 1989-1990. Cela montre que la part des subventions sur les dépenses diminue. Mais cela ne montre pas que le taux de financement de l'élève au privé est de 55 % puisque les dépenses au secteur privé sont inférieures au secteur public. On comprend le paradoxe : le gouvernement apparaîtrait plus généreux simplement du fait que le secteur privé diminue ses dépenses d'enseignement !

On y commente ensuite nos résultats sur les taux de financement du secteur privé. On exprime des réserves et je cite :

« ... le coût par élève dans le réseau public est déterminé à partir des dépenses totales des commissions scolaires. Ainsi, le coût par élève est plus élevé parce que les commissions scolaires offrent des services de formation professionnelle, de formation générale aux adultes et aux EHDAA, services qui sont beaucoup plus coûteux que ceux en formation générale pour des élèves réguliers jeunes.

Par conséquent, en comparant les dépenses totales des deux réseaux, cela entraîne un biais important qu'il nous faut redresser».

Il semble que l'auteur de cette étude n'ait pas pris le soin de lire attentivement notre document, en particulier le tableau 24 de notre première étude où l'on montre que la nécessité d'isoler tous les types de clientèles, ce qui est un long travail, ne nous a pas échappé. Cette nécessité d'isoler les clientèles constitue d'ailleurs la difficulté méthodologique majeure sur laquelle la majorité de nos énergies ont été concentrées pour obtenir les résultats les plus précis possibles.

On y voit qu'effectivement (voir le tableau annexé) les clientèles régulières reçoivent moins que les clientèles particulières. **Notre calcul du taux de financement du réseau privé a été fait uniquement à partir des données des clientèles régulières (jeunes). Les commentaires de l'étude du Ministère sur nos résultats nous apparaissent conséquemment non fondés.**

Sur la méthodologie que l'auteur du document du ministère a employé pour calculer ce taux, il y a lieu d'ajouter ceci : le calcul est basé sur les règles budgétaires du Ministère concernant les élèves réguliers auquel on ajoute l'impôt foncier. Ce calcul nous apparaît à la fois théorique et incomplet.

Le calcul du document du Ministère est théorique car il est basé sur des règles de calcul de l'enveloppe globale qui est donnée à la commission scolaire, et non pas sur la dépense réelle effectuée par la commission scolaire pour un élève régulier. La commission scolaire répartit à sa manière les sommes qui lui sont attribuées par le MEQ et y ajoute ses propres revenus d'impôt foncier. Il en résulte que les dépenses réellement effectuées par la commission scolaire, telles que révélées par les systèmes comptables (PEC), rendent mieux compte de sommes publiques que reçoivent les élèves réguliers du secteur public. **Nos données de dépenses réelles proviennent, et ce n'est pas un hasard, de ces systèmes comptables, que votre direction d'ailleurs nous a aimablement fournies.**

Le calcul du document du Ministère nous apparaît incomplet car, si on se base sur l'année 1993-1994, les seules dépenses d'enseignement et de soutien au secondaire régulier, selon les données du système PEC, équivalent à 4,744 \$ alors que le document du Ministère estime, en 1996-1997, à 4,782 \$ la totalité des fonds publics pour ces mêmes élèves. Nos calculs ajoutaient aux deux dépenses précédentes, les dépenses relatives aux activités parascolaires, les dépenses relatives aux biens, exceptées les dépenses de construction, d'acquisition d'immeubles, d'amélioration, de transformation et de rénovation majeure, et les dépenses de financement, de transport et d'immobilisations. **Ces sommes, non spécifiques aux clientèles, représentaient en 1993-1994 environ 1,868 \$ par élève de plus.** Les dépenses pour les élèves réguliers ont alors été estimées à 5,998 \$ au préscolaire/primaire public et à 6,612 \$ au secondaire public³. Les montants prélevés aux parents sont exclus. Ces dépenses ont

³ À noter que tous ces calculs pour chaque clientèle balancent avec les dépenses totales des commissions scolaires.

ensuite été comparées aux subventions de 2,322 \$ et de 3,379 \$ pour la même année au secteur privé respectivement pour le préscolaire/primaire et pour le secondaire, montants incluant toutes les formes de subvention versées par le public. **De là, les taux de financement du secteur privé de 38,8 % au préscolaire/primaire et de 51,1 % au secondaire par rapport au financement de l'élève au secteur public en 1993-1994,** plutôt que les 58,2 % et les 64,5 % (en 1996-1997) de l'étude du Ministère.

Paradoxalement, cette méthodologie nous a été inspirée d'une étude bien sérieuse du ministère de l'Éducation, réalisée en 1988 à la Direction des études économiques et démographiques⁴, dont les résultats sur les dépenses comparées du secteur privé et public convergent avec les nôtres. Bien que je ne prétends pas que nos calculs ne soient pas perfectibles, tout au contraire, je considère que, devant ce gigantesque écart entre les deux méthodologies, nos résultats demeurent, pour l'instant du moins, plus révélateurs de la situation du support gouvernemental au secteur privé parce que plus réalistes et plus complets.

Je ne commenterai pas le reste du document. La fin de la deuxième partie me semble correcte et je ne suis pas en mesure de valider les chiffres de la troisième partie.

Si j'ai pris soin de vous écrire cette lettre, c'est que j'estime que le document du Ministère ne rend pas bien compte, à mon avis, du sérieux de nos efforts de recherche sur ces questions mais, ce qui est plus grave, ne donne pas une idée suffisamment juste de la situation du financement du réseau privé en éducation. **Si cette étude du Ministère constitue le rationnel des compressions budgétaires actuelles, ces mesures ne sont alors pas appuyées sur la réalité financière des deux réseaux.** Le support au secteur privé est plus faible que ce qui y est prétendu. On ne met pas suffisamment en évidence, à mon avis, la tendance au choix de l'école et au financement des alternatives à l'école publique que les données canadiennes et américaines colligées dans notre seconde étude montraient.

Nos conclusions sur les avantages pour la société québécoise de permettre un vrai et libre choix de l'école en finançant l'élève et non le réseau nous ont amené à **souhaiter un rapprochement le plus rapide possible des taux de subvention des deux réseaux.** La nature de ces avantages s'exprime en termes de résultats scolaires supérieurs, de coûts inférieurs et d'innovations. Plusieurs pays en sont maintenant convaincus. Il nous faut, au Québec, profiter de l'existence d'un réseau privé de haute qualité permettant ce libre choix sans négliger les écoles spécialisées, les écoles à charte et le libre choix à l'intérieur des commissions scolaires. En réduisant le financement et le taux de financement de l'élève au secteur privé, on restreint aux strates les plus favorisées de la société, la possibilité de choisir l'école, comme c'est le cas en Ontario actuellement.

⁴ B. Ristic. Comparaison de la dépense par élève dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privés en 1985-1986. Ministère de l'Éducation. Direction des études économiques et démographiques. 1988.

J'espère que ces commentaires sur les rares chiffres disponibles sur cette question si importante seront utiles au débat.

N'hésitez pas à me contacter pour toute information additionnelle.

Richard Marceau, professeur
École nationale d'administration publique
945 avenue Wolfe
Ste-Foy
Québec, G1V 3J9

cc. : Mme Pauline Marois, ministre de l'Éducation ;
M. François Ouimet, député de Marquette.

Annexe

Tableau 24 . Dépenses par élève par clientèles à l'école publique en 1993.

	Enseignement	Soutien	Enseignement et soutien	Autres	Total
Préscolaire régulier	2,822	1,498	4,320	1,868	6,188
Primaire régulier	2,615	1,498	4,113	1,868	5,981
Préscolaire/primaire	2,632	1,498	4,130	1,868	5,998
Secondaire régulier	3,246	1,498	4,744	1,868	6,612
Réguliers	2,874	1,498	4,373	1,868	6,241
Préscolaire EHDAA	1,026	1,799	2,826	1,868	4,694
Primaire EHDAA	9,442	1,799	11,241	1,868	13,109
Secondaire EHDAA	3,346	1,799	5,145	1,868	7,013
EHDAA	4,410	1,799	6,209	1,868	8,077
Professionnel	7,306	1,498	8,804	1,868	10,672
Adultes	2,844	1,498	4,343	1,868	6,211
Professionnel et adultes	4,609	1,498	6,107	1,868	7,975
Total	3,211	1,553	4,764	1,868	6,632

Tiré de R. Marceau et S. Couture. *Conséquences du choix de l'école au Québec : effectifs, financement, dépenses par élève et résultats scolaires au primaire et au secondaire*. Avril 1996. 42 p.

Madame Pauline Marois
Ministre de l'Éducation
Édifice Marie-Guyart
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 5A5

Monsieur François Ouimet
Député de Marquette
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 2.103
Québec (Québec)
G1A 1A4

